

# Le fait du jour → Auvergne

## Selon le Code rural

Les produits phytosanitaires sont des préparations contenant une ou plusieurs substances actives et produits composés en tout ou partie d'organismes génétiquement modifiés.

## Un chiffre

**34** communes auvergnates se sont engagées à réduire l'utilisation de polluants phytosanitaires. Seule Ytrac a décidé de ne plus traiter chimiquement.

## Écotoxicité

Dans l'eau, l'impact sur les organismes dépend de l'écotoxicité des molécules, de leur concentration et de la durée d'exposition. La CL50 signifie concentration létale pour 50 % des espèces exposées.

**ENVIRONNEMENT** ■ Une trentaine de communes auvergnates ont signé la charte d'entretien des espaces publics

# Traiter moins, mieux ou pas du tout !

Les pesticides dans l'eau, ce n'est bon pour personne. D'où l'incitation faite aux communes pour réduire, voire supprimer, l'utilisation de polluants.

Sophie Leclanche

sophie.leclanche@centrefrance.com

Le rapport d'activités 2010 du groupe Phyt'Eauvergne (voir ci-dessous) le précise : « plus d'un quart des 59 bassins versants en Auvergne ont présenté au moins une détection de pesticide lors de chacune des périodes de prélèvement » entre 2004 et 2010 [...] Une détection sur deux concerne un pesticide à usage agricole ; une sur deux également, un pesticide à usage multiple (particuliers, traitements des voies de communication...).

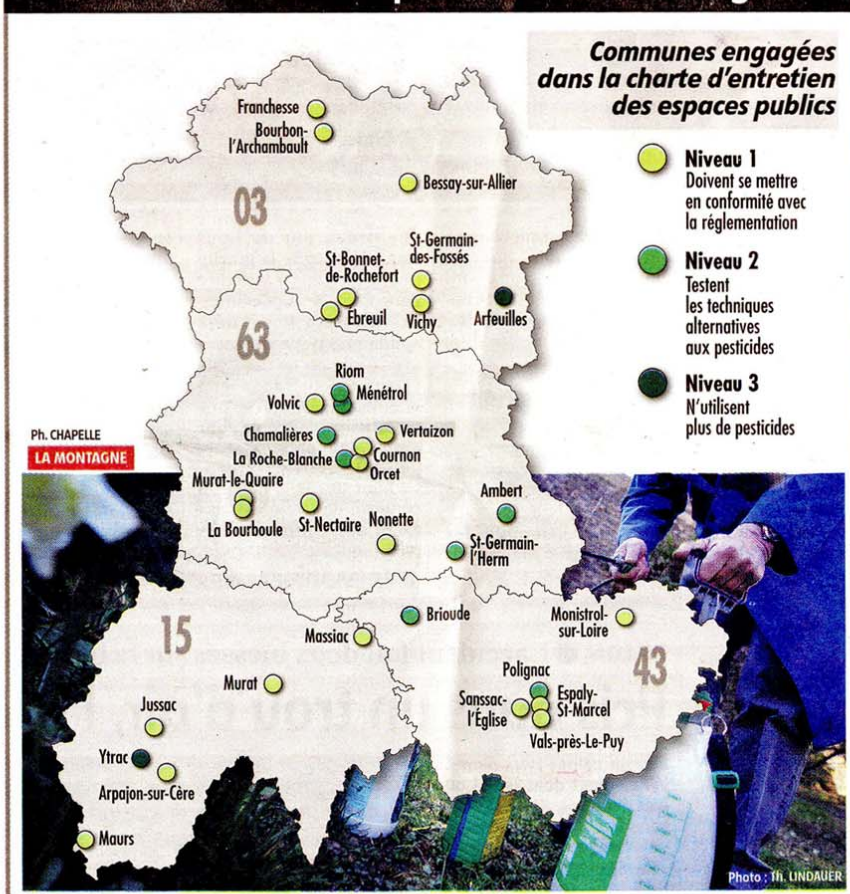
Face à ce constat – et même si 87 % des captages d'eau potable n'ont présenté aucune trace de pesticide – Phyt'Eauvergne a pris le taureau par les cornes. Pour le bien public mais aussi pour atteindre « l'objectif de bon état des eaux d'ici 2015 exigé par la directive-cadre européenne sur l'eau ».

### Labellisation

Si, depuis 2004, différentes actions ont été mises en œuvre pour sensibiliser les communes de la région à réduire les pollutions liées à l'utilisation de produits phytosanitaires, le dispositif d'incitation est monté d'un cran en 2010. Avec l'élaboration de la charte d'entretien des espaces publics. Celle-ci propose un soutien technique aux municipalités qui s'engagent dans cette démarche écotoyenne.

À ce jour, 34 communes (sur 1.310 !) ont ratifié ce document dont le respect des engagements donne actuellement lieu, après validation, à une labellisation.

## La lutte contre les pesticides en Auvergne



Inspirée par d'antérieures expériences – notamment en Basse Normandie pionnière du genre en 2006 – cette charte s'appuie sur un état des lieux. En Auvergne aujourd'hui, « les pesticides utilisés pour le dés-

herbage des zones urbanisées (glyphosate, aminotriazole, diuron...) sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines ». Cette charte repose également sur un diagnostic édifiant : un manque

flagrant de formation des utilisateurs ; un surdosage chronique ; une non-conformité des locaux de stockage.

Sur ces bases, la Fredon (voir par ailleurs) a conçu trois niveaux d'engagement évolutifs

pour les communes. Le premier consiste à traiter mieux, c'est-à-dire, « à se mettre en conformité avec la réglementation ; tenir un registre des interventions phytosanitaires ; prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements ; assister à une démonstration de techniques alternatives ». Le niveau 2 intègre les préconisations du précédent et invite les communes à réaliser un plan de traitement conforme à un cahier des charges fourni ; à tester des techniques alternatives ; à réaliser des aménagements pour supprimer les interventions chimiques. Le dernier niveau va droit au but : ne plus appliquer de produits phytosanitaires et inviter ses administrés à faire de même.

Vingt-quatre communes ont franchi le premier pas ; huit le second échelon et deux, Arfeuilles (Allier) et Ytrac (Cantal) ont totalement rompu avec les pesticides. Selon l'enquête préalable menée par Phyt'Eauvergne, de nombreuses collectivités ont déjà fait des tentatives (comme le désherbage mécanique ou manuel) pour réduire les produits chimiques. Deux écueils se sont aussi fait jour : l'acceptation par le public d'une végétation spontanée et le manque de moyens humains et financiers requis... ■

### Accompagnement

La Fredon Auvergne (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles), organisme de droit public, est le principal maître d'ouvrage des actions de Phyt'Eauvergne. Ces actions ne s'adressent pas exclusivement aux agriculteurs mais aussi à tous les professionnels du végétal auxquels elle propose accompagnement et formations.

## Phyt'Eauvergne, un groupe qui traque les pesticides dans l'eau

Depuis 1997, Phyt'Eauvergne réunit les différents organismes concernés par la problématique des pesticides dans l'eau.

La création de ce groupe de travail (qui comprend des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des associations, des universitaires...) fait suite à une lettre circulaire du ministère de l'Environnement d'avril 1996 qui a demandé aux services de l'État de renforcer la surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires et d'utiliser les outils d'aide à la décision.

La première priorité du groupe de travail a été de mettre en place un

réseau de surveillance de la qualité des eaux superficielles et souterraines vis-à-vis des produits phytosanitaires suivie de la mise en place d'actions visant à réduire les risques de pollution des eaux par les pesticides. Il a d'emblée procédé à la régionalisation des listes de substances actives à rechercher en priorité dans les eaux en partenariat avec la Fédération régionale de défense contre les organismes Nuisibles (Fredon Auvergne) et cartographié des points de prélèvements pour les eaux superficielles et souterraines. ■

► **Rapports.** Les bilans annuels sont consultables sur [www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr)

## A Ytrac la Cantalienne, on est dans une démarche globale

À Ytrac, petite voisine d'Aurillac, près de 4.000 âmes, on ne s'est pas réveillé un matin en se disant : « Tiens, et si on arrêtait les pesticides ? ».

Pour l'équipe municipale en place depuis 2008, cela participe d'une « démarche globale » qui s'inscrit dans « un engagement politique ». D'ailleurs, Carine Védrenne, adjointe à l'écologie appliquée et à la biodiversité, explique que « sans le label, elle en était déjà au niveau 2 » de l'engagement [...] qu'ainsi, il s'agissait juste « de sauter le pas ». Du coup quand elle a signé la charte à l'automne 2011, Ytrac n'utilisait déjà plus du tout de pesticides...



ADJOINTE. Carine Védrenne, chargée de l'écologie appliquée et de la biodiversité.

La décision a été prise en concertation avec les services municipaux concernés qui ont été accompagnés et formés, notamment par la Fredon. Pour satisfaire aux exigences d'une nouvelle pratique plus chronophage, la commune a acheté une balayuse et sous-traité la fauche de certains espaces verts. « La charte, nous l'avons signée quand ils ont été prêts », assure l'élue qui se félicite que « le défi ait été relevé ». Elle pointe pourtant la difficulté quand il s'agit, notamment, de l'entretien du cimetière. L'endroit à différents titres est sensible, il faut là plus qu'ailleurs utiliser... l'huile de coude. ■